

Date de la
convocation :
31 janvier 2023

**03. Budget
Primitif 2023 du
CCAS**

Nombre de membres

◆ En exercice	15
◆ Présents	9
◆ Votants	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS

Vu le débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'orientations budgétaires voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 18 janvier 2023,

Vu le budget primitif de la commune voté par le conseil municipal le 2 février 2023,

Il vous est proposé de voter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, par chapitre.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section de fonctionnement à la somme de **401 635€**.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section d'investissement à la somme de **23 814€**.

Concernant les secours du CCAS, ils seront imputés à l'article 678 « Autres charges exceptionnelles ».

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le budget primitif 2023 du budget principal.

Le Président du C.C.A.S.
signé
Alain DENIZOT